

## PLAN D'ÉCHELONNEMENT DE PAIEMENT

Conformément à l'Article 4 du Contrat de Vente signé le 19/02/2025, le prix total de la parcelle s'élève à 4500 \$ (quatre mille cinq cent dollars américains). L'acompte s'élève à 1200\$ américains. Le solde du montant, soit 3300\$ américains sera réglé en douze paiements mensuels égaux de 275\$ américains chacun, selon le calendrier ci-dessous.

Nº de Paiement	Date d'Échéance	Montant (USD)
0. Acompte	19/02/2025	1200 \$
1	19 février 2025	275 \$
2	19 mars 2025	275 \$
3	19 avril 2025	275 \$
4	19 mai 2025	275 \$
5	19 juin 2025	275 \$
6	19 juillet 2025	275 \$
7	19 août 2025	275 \$
8	19 septembre 2025	275 \$
9	19 octobre 2025	275 \$
10	19 novembre 2025	275 \$
11	19 décembre 2025	275 \$
12	19 janvier 2026	275 \$

NB : Ce plan est soumis aux termes et conditions stipulés dans le contrat de vente, notamment les intérêts de retard mentionnés à l'Article 10.

Ce plan de paiement est un plan ouvert, vous avez la possibilité de payer un montant mensuel plus élevé ou de solder le montant de la dette avant la fin de l'échéancier.